

Séance publique du 10 mai 2004

Délibération n° 2004-1887

commission principale : développement économique

objet : **Subvention à l'association comité Bellecour**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine mène une politique de développement pour les secteurs de la mode et affirme le positionnement de l'agglomération lyonnaise en tant que ville de l'intelligence de la mode et de la création. Les secteurs de la mode représentent une filière prioritaire du plan de mandat et répondent à l'ambition de faire entrer l'agglomération lyonnaise dans le club des quinze premières métropoles européennes.

Cette politique s'inscrit dans la démarche de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise.

La politique de Lyon vision mode a donné naissance à une marque : Lyon vision mode. Elle symbolise l'action de développement économique menée par la Communauté urbaine en partenariat avec les professionnels de la mode et de la création. L'objectif est de confirmer Lyon comme la place où s'élaborent des technologies, des concepts, des tendances nouvelles propres à capter les marchés de demain. Un des axes de développement de cette politique est la promotion du pôle d'excellence de l'agglomération lyonnaise en matière de mode et de création.

Cette promotion a pour objectif le rayonnement de Lyon au niveau international, notamment à travers la valorisation des entreprises lyonnaises de mode qui se positionnent sur les marchés haut de gamme/luxe. Les professionnels lyonnais occupant une place majeure de par leur savoir-faire dans ces créneaux.

Dans ce cadre-là, la Communauté urbaine souhaite soutenir le comité Bellecour pour l'année 2004.

Le comité Bellecour et son projet de développement :

Le comité Bellecour est une association lyonnaise de grandes maisons de la mode, de la gastronomie, des métiers d'art, de la décoration et du design. Dans la dynamique de Lyon vision mode, le comité Bellecour a su associer des savoir-faire pour constituer un ensemble pluridisciplinaire unique des métiers qui marient la tradition et l'innovation, le beau et le bon, l'esprit inventif et l'audace.

En son sein sont présents des entrepreneurs comme messieurs Charles Jouffre, Garbis Devar, Joël Orgiazzi, Max Chaoul, Michel Richart, Pierre Court et Breed... plusieurs fois récompensés et primés dans leur domaine.

Parmi les grandes agglomérations européennes, Lyon peut revendiquer une place tout à fait singulière dans l'univers de la mode et de la création : des grandes marques, des centres de recherches (IFTH, laboratoires de cosmétologie...) des unités de formation (Université de la mode, Esmod, Itech...), des salons.

Ambassadeur du Grand Lyon et de la région Rhône-Alpes dans le domaine du haut de gamme et du luxe, le comité Bellecour a mis en place un programme de manifestations visant à faire connaître le savoir-faire lyonnais en France mais surtout à l'étranger.

Les actions de l'association en 2004 : la présence à une vente de charité, conférence de presse et exposition organisée à New York par monsieur Daniel Boulud en avril 2004. Cette semaine exceptionnelle permettra de présenter au public des œuvres rares de haut niveau et de communiquer auprès de la presse américaine (80 journalistes) sur le savoir-faire des créateurs lyonnais. A cette occasion, il sera présenté une série de tableaux, de gravures, de photos et de livres permettant de faire connaître Lyon et sa région.

Le comité Bellecour participera également à une opération intitulée La France expose qui se déroulera à Beyrouth du 17 au 20 juin. Cette exposition est organisée sur l'initiative du ministère du commerce extérieur, de la mission économique et de la société Publicis. Cette manifestation a pour objectif de promouvoir les produits français auprès des libanais ainsi que l'image de la France au Liban. Elle devra aussi présenter les points forts de la région lyonnaise et sera l'occasion d'échanges et de contacts avec les secteurs de la mode, du design, de la gastronomie et des métiers d'art.

Le comité Bellecour participera à la délégation de la région à Shanghai en octobre-novembre 2004. La Chine est un pays en pleine expansion et les nouveaux marchés de plus en plus nombreux. Le comité Bellecour, fort de son expérience à New York où il a implanté un show room en 1997 avec une réussite et un développement à long terme, parie aujourd'hui sur la Chine et désire s'y implanter. Le comité Bellecour souhaite ouvrir un bureau dans les locaux de l'ERAI afin de procéder à des études sérieuses sur les chances et possibilités de développement des sociétés.

Le comité Bellecour participera en janvier-février 2005 à une exposition dans l'enceinte même des locaux du Grand Lyon à Paris, dans l'idée de faire évoluer le regard que Paris porte sur la capitale de Rhône-Alpes et de promouvoir les métiers et les entreprises du luxe lyonnais. Cette exposition en période de salons sera l'occasion d'inviter les clients français et étrangers et d'organiser des tables rondes sur les métiers d'art et de création.

Il est proposé au Conseil de passer une convention de partenariat avec le comité Bellecour et de verser une subvention de 20 000 € à l'association pour accompagner son développement. Les autres financements viennent des cotisations des membres, de la région Rhône-Alpes et du ministère des affaires étrangères.

Budget prévisionnel : coût total : 126 440 € TTC.

Dépenses :

- communication	21 000 €
- coordination	6 000 €
- voyages et déplacements	25 440 €
- frais divers	74 000 €

Recettes :

- région Rhône-Alpes	20 000 €
- ministère des affaires étrangères	10 000 €
- communauté urbaine de Lyon	41 000 € (dont 21 000 € sous forme de prestation de communication)
- profession-entreprises	55 440 €

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de la commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer la convention de partenariat avec le comité Bellecour.

2° - Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 20 000 € pour l'exercice 2004.

3° - Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,